

COURRIER ARRIVÉE
LE 22/10/2019
N°19.....1006.....

Bastia, le 14 Octobre 2019

**Monsieur le Président
Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
22, Cours Granval
BP 215
20187 AJACCIO cedex 1**

**Le Président
N° 197 - 19
Objet : Avis Modification PADDUC
DSP : Pôle Economie et Territoires**

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités le 14 Juillet 2019 pour émettre un avis sur la dernière mouture du PADDUC.

Après expertise de nos services techniques et une présentation aux élus de notre Commission foncière, la Chambre d'Agriculture de Haute Corse émet un **avis favorable** sur ce document qui affine de manière significative la représentation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) de notre région.

Toutefois, nous nous permettons de soumettre à votre réflexion la nécessité de travailler ensemble à l'élaboration d'un cadre réglementaire et juridique pour favoriser l'échange de parcelles entre foncier agricole et foncier destiné à l'urbanisation afin d'assurer le développement notre agriculture tout en respectant celui des communes. Ces échanges pourraient être mis en place à travers l'élaboration d'AFAP (Aménagement Foncier Agricole et Forestier) ou bien grâce à l'acquisition de foncier par la commune qui distribuerait des droits à bâtir en fonction des surfaces agricoles dégagées par les « candidats à la construction ». Après la protection de notre foncier agricole, le développement de notre agriculture nécessite un effort pour mobiliser ce foncier et déboucher sur un aménagement rural cohérent de notre territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Président

Joseph COLOMBANI

